

LES MARTINETS DU LÉZERT

◆ Yvon Lacombe nous a quittés

Maçon de métier, il a été parmi les premiers bénévoles avec Bernard Marre à s'engager dans la restauration des martinets. Il n'hésitait pas à passer ses journées à reconstruire les murs et à donner des conseils avisés, à conduire les travaux. C'était quelqu'un de très attachant, de généreux. Il nous manquera longtemps.

◆ Photos de la restauration

Avez-vous des photos prises pendant la restauration des martinets ?

Si c'est le cas, pourriez-vous nous les prêter. Nous aimerions les scanner pour les mettre en mémoire. Merci d'avance.

◆ Bilan 2021

Comme en 2020, nous n'avons pas pu organiser notre Assemblée Générale compte tenu des contraintes sanitaires imposées. Le bilan sera présenté au conseil d'administration du 24 janvier en espérant qu'en fin d'année nous pourrions enfin nous retrouver.

Nous vous présentons quelques éléments du bilan de l'année écoulée.

◆ Adhésions

Nous avons eu 54 adhésions cette année. Le nombre d'adhérents reste stable, l'an dernier nous avons enregistré 51 adhésions.

◆ Visites

Sans compter les enfants pour qui l'entrée est gratuite, il y a eu 1.863 visiteurs cette année (1.830 en 2016, 2.230 en 2017, 2.400 en 2018, 2.200 en 2019, 1.275 en 2020). En dépit des aléas sanitaires, nous sommes revenus à un taux de fréquentation presque normal.

Pourtant les groupes restent encore peu nombreux, 25 en 2021 soit près de 500 personnes. Les visiteurs individuels sont prépondérants. Ils proviennent en majorité de l'Aveyron et d'une façon générale du sud de la France.

Les reportages à la TV ont toujours un impact important sur la fréquentation. Il y en a eu deux cette année : un sur TF1 en février et un sur FR3 (Météo à la carte) en avril.



LES MARTINETS DU LÉZERT

◆ Réseaux sociaux

Depuis sa réactualisation en 2019, la fréquentation de notre site internet a presque doublé. Les infos que nous diffusons sont suivies régulièrement par près de 800 abonnés à Facebook et près de 620 abonnés à Instagram qui les font ensuite circuler auprès de leurs « amis ».

Les reportages de TF1 a été visionné 16 000 fois et celui de FR3 13 000 fois.

Les réseaux sociaux prennent de plus en plus d'importance. L'inconvénient est qu'il faut en permanence alimenter les comptes pour maintenir les connexions. Si vous avez des idées d'informations ou de photos à diffuser, n'hésitez pas à contacter Laetitia Déléris.

◆ Les manifestations de l'année 2021

- Le 21 juillet, le marché de pays.
- Tout a long de l'année et surtout les 18 et 19 septembre, les 20 ans des martinets :
 - ⇒ Conférences : « Nos ancêtres les Rutènes » par Philippe Gruat, « Le rayonnement des martinets du Lézert » par Jean Delmas,
 - ⇒ Exposition : « les Maîtres du cuivre » prêtée par l'Espace Archéologique de Montrozier, « Les charbonniers de la Grésigne » prêtée par CORDAE La Talvera, les objets en cuivre prêtés par les habitants,
 - ⇒ Le marché gourmand,
 - ⇒ Les contes : le conte en occitan « La Montagne Noire » de Jean Boudou, les contes de Yves La Baliverne,
 - ⇒ La démonstration de métallurgie autour d'un bas fourneau par l'association Kéra 12.

La galette des rois, le quine et le repas de fin d'année n'ont pas pu être organisés.

◆ Travaux et aménagements

- Entretien de l'équipement : recalage du marteau, colmatage des fuites d'eau de la réserve, réglage du marteau...,
- Nettoyage du site fin juin,
- Enlèvement des feuilles mortes en octobre.



LES MARTINETS DU LÉZERT

◆ *Autres informations*

Nous avons acheté des **bérets** imprimés au nom des Martinets du Lézert. Ils sont en vente sur le site.

Nous avons désormais un **numéro d'appel téléphonique** spécifique aux Martinets du Lézert pour faciliter les contacts. Le numéro est le **06 12 67 19 93**.

◆ *Bilan financier provisoire*

Les visites en nombre plus important et les 20 ans des martinets nous ont permis de faire des recettes supérieures à celles de l'an passé sans atteindre celles des années précédentes.

Les entrées et les cotisations ont permis d'encaisser près de 6 800€. A noter les dons qui se sont montés à près de 1 000€, les visiteurs apprécient toujours autant le moment passé sur notre site. Le marché de pays a permis de dégager un bénéfice de près de 600€. Les ventes de produits (portes clefs, pastelles, DVD...) se sont montées à près de 1 400€. Les portes clefs se vendent toujours aussi bien.

La totalité des recettes s'élève à près de 12 260€.

Le montant des charges est le même que celui de l'an passé avec un peu moins de frais de fonctionnement mais des dépenses liées aux manifestations plus élevées qui ont été nécessaires à l'organisation des 20 ans des martinets.

La totalité des charges s'élève à près de 11 786€.

Le solde de l'exercice est positif de près de 474€.

La commission de vérification des comptes s'est réunie le 10 novembre et a pu constater la très bonne tenue des comptes.

◆ *En prévision pour 2022*

La galette des rois prévue initialement le 6 février ne pourra pas être maintenue.

Si la situation sanitaire est favorable, nous prévoyons toujours :

- Le quine le samedi 5 mars,
- L'ouverture du site des martinets à la visite le 1^{er} mai,
- Les deux marchés de pays fin juillet et début août,
- La participation aux journées du patrimoine des pays et des moulins le 26 juin, et aux journées européennes du patrimoine le 18 septembre.

Un grand merci à toute l'équipe de bénévoles pour leur implication même en ces temps difficiles.

**Toute l'équipe des Martinets du Lézert vous souhaite
une bonne et heureuse année 2022**

Quelques fleurs des martinets

(photos de Margareth et Yves Guerit)



Ancolie (Floraison : mai à juin)



Jacinthe (Floraison : avril à juin)



Anémone sylvie (floraison : mars à avril)



Doronic (Floraison : avril à juin)



Jonquille (Floraison : février à mai)



Erythronium (Floraison : mars à avril)

LES MARTINETS DU LÉZERT

◆ *Jean Rouziès nous a quittés*

Avec Yvon Lacombe, il était parmi les premiers bénévoles à s'engager dans la restauration des martinets avec Bernard Marre. Chaleureux et vaillant, il avait toujours le sourire pour tous.

◆ *Repas de fin d'année*

Un grand moment dans l'année où nous pouvions enfin nous retrouver tous. Nous n'avions pas pu le faire l'an passé toujours en raison des consignes sanitaires. C'est au restaurant Le Barry de Vabre-Tizac le 27 mars que nous avons passé ce moment convivial. Le repas a été très agréable.



◆ *Démarrage de la saison*

Le site est ouvert à la visite depuis le 1^{er} mai. La saison démarre bien. Les groupes sont nombreux à venir. Un quinzaine de groupes de 20 à 50 personnes sont programmés au mois de mai et juin.

◆ *Activités*

Nous reprenons toutes les activités traditionnelles :

Le quine le 2 avril : il faisait un froid à fendre les pierres et le virus continuait à circuler. Nous avons eu malgré tout du monde. La recette, moins importante que d'habitude, reste tout à fait honorable.

Bourse d'échange : nous avons participé à la bourse d'échange de dépliants et de documents de présentation organisé par l'Office de tourisme de Villefranche le 29 mars et ouvert aux professionnels du tourisme.

Nettoyage du site : le nettoyage du site est prévu le 22 juin en espérant que les plantes auront fini de grainer. Le site sera ainsi prêt à accueillir les visiteurs à l'occasion des journées du petit patrimoine.

◆ *Les animations à venir*

Journées du petit patrimoine :	Dimanche 26 juin, avec un marché de producteurs organisé par le foyer des jeunes
Marchés de producteurs :	Mercredi 20 juillet Mercredi 10 août
Journées européennes du patrimoine :	Dimanche 18 septembre

LES MARTINETS DU LÉZERT

◆ Les visites

Le rythme des visites reprend. Jusqu'à ce jour avons comptabilisé près de 1840 entrées payantes sans compter les enfants pour qui la visite est gratuite. Et l'année n'est pas terminée.

Les groupes reviennent, il y en a eu environ 35 cette année contre 25 l'année dernière.

Les journées européennes ont été particulièrement fructueuses. Il y a eu 127 visiteurs. Nombreux sont ceux qui, le même jour, ont visité La Bastide L'Evêque, l'église (50 personnes) et l'école de Teulières qui ont, elles aussi, connu une bonne affluence.

◆ Les marchés de pays

Celui du 20 juillet a été peu concluant, sans doute était-il trop près de la fête du village.

Le deuxième, celui du 10 août, a eu beaucoup plus de succès. Nous avons été prudents sur les prévisions en salades, nous n'en avons pas eu assez. La buvette a très bien marché. Il ne restait plus rien à la fin. Le bénéfice, sans avoir atteint celui de 2015 qui était exceptionnel, a été tout à fait honorable.



◆ Communication

Nous avons renouvelé un mailing aux écoles car il est dommage que nous n'ayons pratiquement jamais leur visite alors que les enfants montrent un réel intérêt au martinet.

Nous avons mis à jour le dépliant des martinets. N'hésitez pas à venir en chercher pour en distribuer car même tout près de chez nous beaucoup ne connaissent pas encore les martinets.

◆ Travaux d'entretien

Nous avons de réels problèmes avec les fuites d'eau au niveau de la chaussée et de la réserve. Avec la sécheresse, il a été parfois difficile de faire plus de trois démonstrations de frappe dans l'après-midi. Impossible de savoir par où l'eau s'infiltrait.

Seule solution recouvrir les surfaces de béton. Toute une équipe de bénévoles s'est donc attelée à la réparation de la chaussée et de la réserve. Un gros travail compte tenu de la surface. Sur la photo une partie de l'équipe au travail.



◆ Les animations à venir

Assemblée générale : Samedi 5 novembre à 14h à la salle des fêtes

L'art de travailler avec les Martinaires

Avertissement : la présente note fait un peu plus que d'habitude référence à des textes d'époque transcrits intégralement¹, écrits au kilomètre sans ponctuation ni orthographe, et souvent d'une écriture difficile, truffée de formules et d'abréviations, ils perdent une bonne part de leur accès rugueux à la seule condition de les lire à haute voix, ce qui restitue l'essentiel de l'oralité d'origine. Il est en effet extrêmement douteux que les négociations qu'ils traduisent se soient déroulées en français entre gens lettrés, plutôt qu'en occitan entre gens de culture orale plus ou moins exclusive. Ainsi dans les actes trouve-t-on une mention « *incitant les témoins à être mémoratifs de l'acte* » que l'on vient « *d'établir et de réciter* » devant eux, avant de leur demander de signer. La lecture silencieuse issue du monde monastique s'est répandue lentement dans la société civile à la renaissance, mais elle n'a pas complètement fait disparaître l'oralité, car pour comprendre il reste encore beaucoup plus efficace d'avoir entendu que d'avoir lu².

Pour compléter le dossier précédent concernant les « contrats de travail » des *martinaires* de Labastide, voici deux textes, le premier de 1672 l'embauche d'un certain Jean Marre *Martinaire* de Cabanes, vraisemblable fils de Pierre Marre dit « Poutou », *martinaire* au Barry de Cabanes, l'autre datant de 1653 concerne Anthony Marre (1616-1693), le père de François Marre dit « de Langogne » (1665-1738), personnage bien mieux documenté. Dans les deux cas, semblables, il est fait mention de « salaire mensuel » et non plus au paiement d'un travail à la pièce. Le *martinaire* est de plus totalement défrayé, l'embaucheur tenu à payer le « salaire » doit pourvoir à l'entretien du maître, sans pour autant pouvoir revendiquer en retour le moindre droit de patronat (qui se définit en droit du travail contemporain comme un pouvoir discrétionnaire de l'employeur en terme de gestion, de discipline et de réglementation *cqfd*). Le maître pourra par exemple partir en vacance ou mettre fin à son contrat quand bon lui semblera, en application d'une simple clause de mécontentement réciproque parfaitement égalitaire. Nous ne sommes donc pas dans le cadre inégalitaire de l'embauche d'un salarié contemporain, et même l'usage du terme de louage³ ne doit pas ici faire illusion. On peut de plus analyser au cas par cas les réseaux de relations humaines mis en œuvre dans ces embauches lointaines.

1° Chez M° Jean Bonnet Nore de Labastide⁴ : *Contrat de louage de Jean Marre maistre (martinaire) de Cabanes pour Leonard L'armusié de St Leonard.*

« L'an 1672 et le 3° Octobre avant midy au lieu de Labastide l'evesque en sa personne Leonard Larnuzie de **St Leonard en Limouzin**, lequel de son bon gred a loué Jean marre martinaire du lieu de Cabanes présent et acceptant pour le servir de mestre martinaire au martinet de Lachassant sive (autrement dit) Le petit Ruisseau & ce moyennant la somme de **15 £ par mois nourri, entretenu et à blanchir** & ce moyennant lad somme de 15 £. Led marre promet et s'oblige de servir Leonard Larnuzie de mestre martinere & il commencera dès le lendemain de son arrivée à St Léonard, payable lad somme de 15 £ chaque mois a la Volonté dud Marre (# et pour ce qui est du déchet sera comme Caila travaille à St-Léonard) à quoy sera tenu de tout ce dessus chaque mois a ce que les conventions se// sont respectivement obligés & leurs biens qu'ils ont soumis et renoncé (à tous recours).

¹ Pour accéder à l'original sur le serveur des archives départementales - minutes notariales, taper le code à deux lettres et 6 chiffres mentionné.

² On estime en milieu scientifique que l'on peut retenir environ 80% d'un cours professoral, mais seulement 40 % de la lecture d'une publication scientifique. Les professeurs ont encore de beaux jours devant eux, car le confinement a amplement montré que cela ne marche pas bien, avec une vidéo ou un tutoriel sur internet, sans la présence effective de l'enseignant.

³ Ce n'est pas une référence à la pratique courante en domaine agricole chez nous et jusques dans l'entre-deux guerres, du louage quasi servile d'enfants en particulier aux estives de l'Aubrac.

⁴ Jean Bonnet Nore de Labastide : 1672 MN062382 f° 9/52

UNE PAGE D'HISTOIRE

En présences de bernard Darro charpentier du présent lieu ne sachant signer, ny led marre, de ce tous requis & Vital bonnet praticien fils a moy notaire sousigné avec led sr Larnurie et moy Jean bonnet notre royal de Labastide. Pacte accordé que si led Marre veut quitter ? de juin prochain l'année 1673 il lui sera permis de quitter & de demeurer autant que bon lui semblera après.

A St Léonard de Noblat (200 km de Villefranche par Figeac, Tulle et Uzerche, une bonne semaine de marche), au sud de la ville et au-dessous du hameau de Chaussagnat, le Moulin-Martinet (autrement Moulin de Font-Raynaud) a été tour à tour moulin à seigle, à cuivre, à maillerie (foulon de draps) et à papier. A la fin 19ème siècle, la fabrication de papier chiffon est abandonnée au profit du papier paille servant a fabriquer du carton bouilli. Ce moulin figure sous le nom de Martinet aux AD 87, sur l'état général des revenu du Collège de Jésuites de Limoges en 1671 (n° 90, 1°). Une famille Larmussier de St. Léonard comprend alors un Jean Larmussier, Chanoine au chapitre de St-Léonard et prieur de St Jean-baptiste de Vaux en 1672, qui résigne son prieuré en 1705 et une Catherine Larmissa (latin), épouse de Jean Le-Blanc sr. du Percy. Le 25 juillet 1673, ce chanoine et prieur de St Jean de Vaux célèbre le mariage son frère, notre Léonard, alors âgé de 33 ans avec la sœur d'un notaire de la ville âgée de 26 ans. Signe d'une bonne bourgeoisie, la mariée sait élégamment signer , de plus la noce compte un sieur Joseph Reynaud, cousin et vraisemblable propriétaire du martinet.

Enfin, et ce n'est pas un détail, l'accord mentionne la présence à St Léonard d'un autre martinair nommé Cayla, très vraisemblablement issu d'une autre famille de Labastide, personnage cité comme référence sur le point très technique des « déchets ».

2° Chez M° Vital Bonnet Notaire de La bastide 1653

2-A - Procuracion donnant mission d'engager un maître martinair de Villefranche de Rouergue pour servir à La Caze en Albigeois⁵.

*L'an Mil six cents cinquante trois le 22° - Jour du mois de décembre après-midi régnant - très ancien en France Louys par la grace de - dieu roy de france et de navarre au lieu & - Comté de La Caze et diocèse de Castres par devant moy Notaire Royal sousigné. - et devant les témoins bas nommés. A - été présent André Cabrol - marchand de La Case lequel, sans - désaveu ni révocation des procureurs par - lui fait cy devant ; a de nouveau - constitué comme son procureur spécial et général, l'une qualité ne dérogeant à l'autre - Jean Cabrol, son fils, greffier ordinaire de La Caze, ici présent et acceptant - Pour au nom du constituant, son père - aller a **Villefranche de Rouergue** ou - autre **lieu des environs** où - // passer contrat de louage avec un **mestre martinair** et le faire obliger a venir avec - pour travailler au **martinet laminant** - de Monseigneur **le marquis de Malause, comte dud lieu**, que led Cabrol père - **tient en afferme**. Promettant avoir pour agréable tout ce que fera son - fils , et a quoi il s'obligera avec - led maître martinair pour raison de - cette procuracion comme pourra aussi - led Cabrol fils **louer un valet - pour servir le martinair** - ainsi que le constituant le - ferait s'il pouvait y être en personne. - A peine // de tous dépends, dommages & intérêts - auquel il a obligé ses biens - présents et à venir qu'a soumis a - toutes rigueurs de Justice requises - avec les renonciations ordinaires et nécessaires (en pareils cas) - ainsi l'a promis et juré. Fait et - récité en présences des Sieurs Josue - et David Coutaus praticiens de La Caze soussignés avec les parties ; et de moi (notaire) - Pierre (Cabrol)*
Sign : J Cabrol Procureur, A Cabrol constituant Coutau presant Coutau presant Cabrol notaire

⁵ M° Vital Bonnet Notaire de La bastide MN062134 seq 5 f° 19-25/45

UNE PAGE D'HISTOIRE

2-B – 26 12 1653 : Prix-fait a servir de martinaire pour Cabrol & Marre

L'an 1653 et le 26^e décembre matin au lieu de Labastide-l'évêque en Rouergue - Maison et par devant moy notaire royal et temoins bas nommés, - Anth' Marre Martinaire du lieu de Cadour annexe dud Labastide, de son bon grès - a pris à servir en qualité de Maître de martinaire le Martinet appelé de La Caze - en la province de Languedoc et ce à Sire Jean Cabrol fermier dud Martinet, - Illec présent et acceptant (#° faisant pour & au nom de Sire André Cabrol son père en conséquence de la procuration ici attachée°#). Ce moyennant - le prix & somme de 15 £ par mois - Lequel temps commencera à courir du jour qu'il arrivera - au martinet, payable lad somme, mois pour - mois & le nourrir & entretenir pendant tout le - temps qu'il servira led Martinet **suivant la Coutume de leur art** & a la charge pour led - Sieur Cabrol de tenir Led Marre quitte de tous frais et dépenses de voyage en allant au dit - martinet et au retour (#° lequel retour est évalué a 25 souls ou 1,25 £#°) , ce qu'il promet faire et satisfaire à ce dessus. Moyennant quoi - led marre sera tenu (de tenir) comme il promet (de le) faire fidèlement & en bon ménager ledit Martinet. Et - ce jusques à la fin du mois de May prochain . Et ont convenu qu'il sera permis au Sr Marre - de quitter le Martinet a la fin de chaque mois en cas il ne serait pas comptant & aussi il sera permis - au Sr Cabrol de le renvoyer & a ce faire les parties, comme Un-chacun les - concerne ont respectivement obligé leurs biens qu'ils ont soumis aux rigueurs de justice.

Icy présents Jean Canhac Cordonnier du lieu, Jean Marre frère au susdit de Cadour & Mathieu Gourc, Maître chaudronnier du Lieu de la Caze soussignés avec Le sieur Cabrol. Lesd Canhac, Jean et Anth' Marre requis de signer ont dit ne savoir & moy Vital Bonnet notaire royal résident du présent Lieu

Sig : Cabrol contractant MGourc pnt Bonnet notroyal

Le Château de Lacaze se trouve en Albigeois dans la vallée du Gijou , qui descend des Monts de Lacaune pour aller se jeter dans l'Agout à Vabre. On l'appelle dans le pays la "vallée des Saints" (mais à cause des réfugiés de la dernière guerre, elle est devenue de nos jours la "vallée des Justes"), tant le terroir reste marqué par un irréductible protestantisme. C'est alors une espèce de principauté protestante, le Château étant devenu en 1598 le repaire de la dernière branche des Bourbons restée protestante avec l'installation de Henry de Bourbon-Malause (1575-1649), filleul de Henry IV roi de Navarre puis de France. La baronnie de Lacaze devint comté en 1647 mais les seigneurs conservèrent leur titre plus personnel de Marquis.

Louis (né 608) son fils resta protestant⁶ et mourut en 1667 à Paris. La sœur de Louis⁷, Madeleine de Bourbon (ca 1600-1638), veuve du Marquis de Montal en Quercy , s'était remariée le 23 Janvier 1636 à Lacaze avec Jean de Thubières-Grimoard-de-Levis (1600-1688), comte de Caylus⁸ et châtelain de Privezac en Rouergue. Sur la place, devant la porte du château, une très belle fontaine conserve le souvenir de ces noces car elle porte sur son pied les armes écartelées de Bourbon (d'azur à trois fleurs de lys d'or brisée d'une bande de gueules) et de Levis (d'or à trois chevrons de sable). Le couple eut un seul fils, Charles Henry de Thubières, Marquis de Caylus (1637-1679), époux en 1663 de Claude Fabert⁹. Le père, comte de Caylus s'était remarié en 1644 avec Marie Isabeau de Polignac (1610-1692) et mourut en 1688 à Privezac.

⁶ Le petit fils Guy-Henri de Bourbon Malause (1655-1706), aîné et héritier de Lacaze, Colonel au Régiment de Rouergue, finit par se convertir bruyamment au catholicisme à Versailles en 1678 entre les mains de Bossuet ; mais ses cadets demeurèrent protestants et passèrent en 1685 au service de l'Angleterre. Armand, dit « marquis de Miremont », devint colonel en Angleterre et un des chefs du parti huguenot à Londres, où il devait mourir en 1732. Quand au plus jeune fils, Louis, garde du corps de Guillaume d'Orange, il fut tué à la bataille de la Boyne en Irlande en 1690 à l'âge de 23 ans. La transformation de l'ancien temple de Lacaze en église date de la conversion de 1678, et c'est bien comme église que le bâtiment fut incendié en septembre 1703 par un commando avancé de Camisards, qui faillirent s'emparer du château.

⁷ Son mari, Jacques de Pérusse des Cars avait été assassiné le 7 Janvier 1631 à Paris «attaqué dans son logis par des gens armés, portant la livrée du Roy» ? A l'époque ce ne pouvaient être que des Mousquetaires ?

⁸ Le Rocher de Caylus trône au-dessus de St Affrique en Rouergue, site d'un château +/- légendaire, détruit par ordre de Raymond VII, Comte de Toulouse en 1238.

⁹ Dont une descendance brillante : Jean-Anne (1664-1704) Marquis de Caylus, Lieutenant général des armées du Roy ; Charles Gabriel (1669-1754) Evêque d'Auxerre et Claude-Abraham (1672-1758) Duque de Caylus, Grand-d'Espagne et Vice-roy du Pérou.

UNE PAGE D'HISTOIRE

Il se trouve que jusqu'à la Révolution, une partie de la paroisse de Cadour, à savoir le Cayla, avec le péage de son pont et son église disparue, et le village de Monbressous, ne relevaient pas de la directe et de la justice de l'Evêque de Rodez, mais bel et bien de la seigneurie éminente de Privezac-Caylus, mouvante de celle de Morlhon du moyen-âge. D'autre part deux documents attestent que les « Marquis de Caylus » possédaient alors outre le Martinet de la Caze, celui de Colombière à Gènerargues (près de la Bambouiserie d'Anduze et d'Alès) dans le Gard. En 1673, Charles-Henry « *Marquis de Caylus afferme à Grégoire Delclergue, maître chaudronnier de Béziers, un sien moulin, martinet à cuivre, sur le ruisseau d'Arles, au terroir de Colombière, avec le jardin attenant et ses dépendances composées de deux maisons à deux étages, pour la durée de 5 ans, moyennant 400 £ivres par an, et une bouteille cuivre du poids de 10 livres payables en une seule fois* »¹⁰. Dix ans plus tard, en 1684, Pierre Cayla de Cabanes qui servait de martinetaire à Colombières, et qui vient de mourir, doit à (Jean-Anne) « *Marquis de Caylus la somme de 160£ pour restes de son service au dit martinet, dont quittance est délivrée par le marquis à autre Pierre Cayla, son fils, le 3 Avril 1685, servant et demeurant comme martinetaire audit martinet* » en 1691-1696¹¹. Ceci suggère que le chemin menant depuis Labastide en Rouergue vers Lacaze en Albigeois, 100 km, mais aussi vers Colombière en Gévaudan, 200 km, passait certainement par le château de Privezac-Caylus, et que dans ce dernier cas, ceci ne peut se comprendre que si le martinet de Colombière est entré dans l'hérédité des Marquis de Caylus par l'intermédiaire de leur mère et grand-mère, Madeleine de Bourbon-Malauze, vraisemblablement à titre de dot, incessible et expressément destinée au seul enfant du couple.

De nos jours, le moulin de la Caze se trouve au pied du château, commandant une chaussée de 3,5 m de chute d'eau, hauteur suffisante pour actionner un marteau hydraulique. Dans le village, la vaste « Maison Costecalde » construite au début du XVII^e siècle, en montant vers le Roc-Picat, fut pendant 5 générations celle de la famille Gourc, successivement marchands, fermiers des terres de la baronnie, régisseurs, lieutenants et juges du comté. Mathieu Gourc témoin de l'embauche d'Antoine Marre de Cadour est le premier de la lignée, originaire de Camarès en Rouergue, sa qualité de Maître-chaudronnier participe certainement au choix du candidat. D'autre part, la similitude des fonctions d'officiers du comté successivement exercées par les Gourc incite à considérer qu'ils prirent à Lacaze la succession des Cabrol : fermier du comté, greffier et notaire.

Anthony Marre ne resta pas très longtemps à Lacaze car le 04 Juillet 1656 il passe contrat pour travailler au Martinet du Porgue (celui de Lacassanhe) en association avec Antoine « Combret » Rouguière, qui est malade et détenu dans son lit de maladie corporelle depuis le mois de mai « *pour travailler en qualité de maître martinetaire de ce jour à la prochaine St Jean Baptiste. Rotquier louera à ses dépens un valet pour acister audit Marre pour faire tout le travail nécessaire et tout le charbon, bois et outils sera acheté à frais communs et tout le profit qui se trouvera à la fin du terme sera partagé également.* » L'association d'un vieux martinetaire avec un jeune successeur, constitue une forme de retraite pour l'ancien, qui peut ainsi continuer à bénéficier d'un revenu, tandis qu'elle ouvre la voie au jeune. « Combret » n'allait pas profiter longtemps de la situation, car il était décédé le 14 décembre 1656 quand Antoinette Bourdoncle, sa veuve, fait procéder à un inventaire¹² de ses effets et biens. Il apparaît que « Combret » était en compte avec François Lascombes¹³ marchand de Cuivre de Villefranche, successeur de Decolonges, auquel il devait 180 £.

¹⁰ ADHérault, 2E 14/137, ff.225-226, registre de M^e Michel Hérial, notaire à Béziers. Nota : les bouteilles de cuivre servaient à tenir de l'huile.

¹¹ AD12 Vital Bonnet Nore de Labastide MN062230 f° 17/37 du 14 09 1691 *Partage fait entre Caylas frères et sœurs de Cabanes plus f° 28/37 du 19 09 1691 : Vente faite par « Pierre Cayla de Colombières » au Sr Antoine Rouzies.* Selon Geneviève Rigal-Saurel, Pierre Cayla de Colombière aurait liquidé le reste de sa part d'héritage paternel en 1696 en le vendant à Pierre Marre martinetaire de Cadour. Il est vraisemblable qu'il ait pu faire souche à Colombière.

¹² Vital Bonnet Nore de Labastide 1659 : MN062146 f° 17-30/38 selon G Rigal-Saurel.

¹³ François Lascombes, Marchand de Cuivre natif de St Hilaire (mais lequel en Puy de Dôme) en Auvergne s'était installé à Villefranche à l'occasion de son mariage avec Marguerite Vazelles, fille du syndic aux Etats du Rouergue, vers 1650, il y mourut vers 1700 et est cité au cadastre de Teulières en 1685 comme propriétaire de la métairie de La-Coste, il devait alors être propriétaire du martinet du Porgue tout proche (situé sur Labastide) où il reste le partenaire d'Antoine Marre son tenancier.

UNE PAGE D'HISTOIRE

Anthony Marre pris tout naturellement la suite de « Combret » au Porgue et il se maria le 18 février suivant (1657) avec Catherine Traynier, fille de Jean meunier et praticien au Moulin de Parayre à Lunac et de Marie Tranier.

Le 19 janvier 1659 à Labastide «*Anth' marre martinaire à présent demeurant au martinet del porgue paroisse du pnt lieu a payé la somme de 30 £ en déduction de la constitution faite par Guillaume Marre et Jeanne Cailare ses père et mère lors du contrat de mariage consenti entre Anthoine Malroux Laboureur du village de la Gorce, paroisse de Sanvensa a présent demeurant (pour métayer) au village de Laurière paroisse de Cadour et Jeanne marre sa femme. Les 30 £, Malrous a reconnu à sa femme sur tous et chacun ses biens présents & advenir ... etc.*¹⁴ »

Le 4 mai 1659 à Cabanes¹⁵, se revendiquant définitivement comme chef de famille, il cherche à récupérer une partie de son héritage paternel, et en fait un point d'honneur « *dans la basse-cour de Jean Rouzies hoste de Cabanes, par devant moi notaire royal et témoins, a este en sa personne Antoine Marre martinaire du lieu de Cadour. Lequel a dit qu'il se rendait officieusement héritier des biens de feu son père, à l'honneur de celui-ci, quoique les charges absorbent la valeur de ces biens. Lequel ayant la présence de M° Antoine Rouzies notaire du présent lieu, auquel il a représenté que Jean Rouzies son père aurait extorqué la vente d'une pièce de terre assise dans le fief de Labinigie ? pour le prix de 60 £ ainsi qu'il est attribué aux pièces de terre joignant icelle au même terroir de la contenance de 3 Cartes avec le prix de 5 £ pour l'antichrèse¹⁶ // attendu que le requérant désire prendre en l'état la dite hérédité....*

Antony Marre mourra à Cadour en 1693 âgé de 77 ans

Bruno Muratet Octobre 2022.

¹⁴ Bonnet Nore de Labastide 1659 : MN062336 f° 13/57 Le contrat de mariage en question remonte au 9 juin 1646, 13 ans auparavant.

¹⁵ Jean Bonnet Nore de Labastide 1659 : MN062338 f° 1/42

¹⁶ Gage immobilier actuellement, mort-gage au moyen-âge : catégorie particulière de bail par vente précaire et réversible consistant à céder temporairement la propriété d'un bien contre un prêt d'argent. En contrepartie le preneur exploite et touche les revenus (fruits) du bien, la nue propriété lui servant de caution. A l'échéance contractuellement fixée, le propriétaire peut récupérer son bien en remboursant le preneur de la somme principale. A défaut de remboursement le bien lui demeurerait acquis définitivement. Ici cette somme principale est consignée entre les mains du sieur Lascombes dépositaire agissant comme « marchand solvable » et l'intéressé a bien fait le remboursement du capital, même en cas de refus du destinataire de le recevoir, se trouve délivré du terme de l'antichrèse.

Voici la suite du texte pour ceux que l'analyse juridique pourrait amuser. Car il semble évident que la taille (impôt foncier) était exigible du preneur dès lors que la vente était conclue, et que tant que la taille continuait à être réglée par le bailleur il n'y avait pas de vente sous quelque forme que ce soit. La vente ainsi annulée, chercher à la qualifier d'antichrèse entache au sus la procédure d'une volonté de dépouiller le bailleur de sa propriété (de nuire, on dit dol), ce qui la rend condamnable au pénal. On se retrouve dans le cas qu'un loyer non réglé sur les fruits dont l'arriéré reste exigible d'un côté et d'un prêt à intérêts cumulés de l'autre. La suite expose clairement les éléments qui seront à plaider, ne doutons pas que ces conseils émanent de Jean de Vazelles, conseiller (donc juge) au présidial de Villefranche, beau frère du Sieur Lascombes ! Il serait bien difficile, entre celui qui ne règle pas ses dettes et celui qui ne paye pas son loyer, de décider celui qui réglerait les dépens (frais) du procès à venir. Tout notaire qu'il était le sieur Rouziès n'avait pas vu venir le coup, mais gageons qu'il ne tarderait pas à accepter une conciliation : « ... Et il a requis led Rouzies comme donataire de son père de vouloir recevoir lad somme de 5 £ avec 20 sols pour Loyal-cout et de lui en faire quittance et les 80 £ de la pièce en tenant compte la taille payée par led marre depuis led contrat d'antichrese, comme aussy de recevoir Lad somme de 60 £ pour l'autre pièce. Ces sommes en deux pistoles (ou Louys) & deux doublons d'Espagne & autres monoye faisant la somme de 60 £ Et à défaut de recevoir la dite somme, il proteste contre lui de tout ce qu'il peut et doit (faire). Comme aussi il l'a requis de vouloir recevoir la somme de 28 £ que Rouzies prétend lui être due par le requérant et en recevant celle-ci de lui en rendre les obligations // et de lui en faire quittance. Lequel Rouzies a répondu qu'il refuse les dites sommes & de délaisser les dites terres ni de consentir à une estimation que personne n'a créditée. Et led marre a tout incontinent consigné, tant les 5 £ de l'antichrèse de lad pièce, 20 soulds pour les loyaux-couts, 60 £ pour le rachat de lasd pièce et 7 £ pour les loyaux-couts en cas il faudrait les payer, et 6 £, faisant le tout ensemble la somme de 99 £ ez mains de messire François Lascombes bourgeois de Villefranche, ici présent qui a reçu la susdite somme des mêmes espèces que dessus & a promis de délivrer ce dépôt à la première réquisition que luy en sera faite, à quoi Marre consent, (pourvu qu')au préalable le Sr Rouzies ait délaissé & tenu en compte la taille payée par Marre ou son dit feu père depuis la jouissance que led Rouziès en a faite et de rendre compte du fruit correspondant... »